

Et si mon **Digipass®** est **perdu, volé,** ou **hors service?**

En cas de dysfonctionnement, vol, détérioration de votre Digipass®, contactez votre agence le plus rapidement possible. Pour vous permettre de continuer à effectuer vos opérations et paiements par Internet, celle-ci pourra mettre en place, comme solution de secours, l'envoi du code par sms, le temps de recevoir votre nouveau Digipass®*.

Liste des agences sur www.cgd.fr

*Voir conditions de remplacement en agence.

Edition 2014

Le Digipass® doit être conservé en lieu sûr.

Il est à usage strictement personnel
pour les opérations effectuées sous votre
responsabilité sur CGD on-line ou les paiements
avec une carte CGD sur Internet.



Tout ce qu'il faut savoir sur votre **Digipass®**

Tout ce qu'il faut savoir sur votre Digipass®

Pourquoi le Digipass® ?

Pour garantir le niveau de sécurité quand vous effectuez vos opérations par CGD on-line ou vos paiements par carte sur Internet.

Le **Digipass®** est votre clé d'accès au service CGD on-line pour toutes vos opérations financières en ligne, 7 jours sur 7, et permet aussi la validation des opérations de paiement par carte sur Internet (lorsque le site marchand le demande).

Le **Digipass®** génère un code temporaire de sécurité à 8 chiffres, à usage unique, pour chaque opération concernée.

Comment valider des opérations sur CGD on-line ou des paiements par carte sur Internet avec un Digipass®?

SUR CGD ON-LINE

- 1 Effectuez votre opération** en suivant les étapes habituelles de CGD on-line.
- 2 Une fenêtre s'ouvrira** et vous demandera la saisie d'un code de sécurité.



- 3 Appuyez sur le bouton** de votre Digipass®. Un numéro à **8 chiffres** apparaît.



- 4 Saisissez ce numéro à 8 chiffres dans la fenêtre** à l'endroit demandé, puis **validez**.

- 5 >> Votre opération suit son cours.**

Vous pouvez vérifier votre saisie d'opération dans la rubrique « Opérations en attente » de CGD on-line.

PAIEMENT PAR CARTE SUR INTERNET

Lorsque vous effectuez un paiement par carte sur Internet (et si le site marchand vous le demande), **le procédé de génération de code est similaire** à celui indiqué ci-dessus.

Cependant, c'est le site marchand qui confirmera la bonne fin de la transaction.